

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 02392

Numéro SIREN : 753 406 180

Nom ou dénomination : QUALISPHERE

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2022 sous le numéro de dépôt 7927

Comptes Annuels

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

EURL QUALISPHERE

4 Bis chemin de Substantion
34170 CASTELNAU LE LEZ

Siret : 75340618000020

Certifié conforme à l'original

AUGEFI BASSIN DE THAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de MONTPELLIER



SARL QUALISPHERE

4 Bis chemin de Substantion
34170 CASTELNAU LE LEZ

Siret : 753 406 180 00053

Tél. : 04 48 190 300

 FRONTIGNAN

 **Sommaire**

Compte de Résultat	1
Bilan	2
1. Annexes	4
Règles et méthodes comptables	5
Notes sur le bilan	7

Bilan

ACTIF	Brut	Amort. Dépréc.	31/12/2021	31/12/2020
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 000		4 000	4 000
Immobilisations corporelles	157 880	77 624	80 256	84 097
Immobilisations financières (1)	5 300		5 300	5 250
Total I	167 180	77 624	89 556	93 347
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2) :				
clients et comptes rattachés	336 156		336 156	260 404
autres (3)	8 409		8 409	6 162
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	467 819		467 819	292 671
Caisse				
Total II	812 385		812 385	559 237
Charges constatées d'avance	2 259		2 259	11 761
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Total III	2 259		2 259	11 761
TOTAL GENERAL (I + II + III)	981 823	77 624	904 199	664 345
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
(3) Dont comptes courants d'associés				

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
Capital	10 000	10 000
Ecart de réévaluation		
Réserves		
réserve légale	1 000	1 000
réserves réglementées		
autres (4)	335 574	276 582
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	56 631	58 993
Provisions réglementées et autres éléments		
Total I	403 206	346 574
Provisions (II)		
Dettes :		
Emprunts et dettes assimilées (5)	160 596	81 788
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés (5)	19 899	31 038
Autres (3) (5)	320 499	204 945
Total III	500 994	317 771
Produits constatés d'avance (IV) (5)		
TOTAL GENERAL	904 199	664 345
(3) Dont comptes courants d'associés	119 433	15 093
(4) Dont réserves statutaires		

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
Produits d'exploitation (hors taxes) :		
Production vendue [biens et services]	1 513 674,21	1 093 669,53
Subventions d'exploitation		4 000,00
Autres produits	4 666,00	869,06
Total I	1 518 340,21	1 098 538,59
dont à l'exportation	109 930,35	160 106,00
Charges d'exploitation (hors taxes) :		
Autres charges externes	422 268,12	314 600,63
Impôts, taxes et versements assimilés	11 127,02	17 406,16
Rémunérations du personnel	874 235,27	596 960,03
Charges sociales	102 670,23	63 043,07
Dotations aux amortissements	20 643,39	15 325,73
Autres charges	420,40	566,55
Total II	1 431 364,43	1 007 902,17
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	86 975,78	90 636,42
Charges financières (IV)	468,53	424,60
Produits exceptionnels (1) (V)		4 000,00
Charges exceptionnelles (VI)	315,00	4 000,00
Impôts sur les bénéfices (VII)	29 561,00	31 219,00
BENEFICE ou PERTE (I - II + III - IV + V - VI - VII) (2)	56 631,25	58 992,82
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de	-315,00	

Bilan

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
(5) Dont à plus de 5 ans	41 163	
(5) Dont à plus d'un an et moins de 5 ans		9 067
(5) Dont à moins d'un an	459 831	308 704

Comptes Annuels

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexes

SASU AUGEFI BASSIN DE THAU

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL QUALISPHERE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 904 199 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 56 631 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/02/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 000			4 000
Immobilisations incorporelles	4 000			4 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	90 214	4 580		94 794
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 864	12 222		63 086
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	141 078	16 802		157 880
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 250	50		5 300
Immobilisations financières	5 250	50		5 300
ACTIF IMMOBILISE	150 328	16 852		167 180

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		16 802	50	16 852
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		16 802	50	16 852
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	19 259	14 583		33 843
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 721	6 060		43 781
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	56 981	20 643		77 624
ACTIF IMMOBILISE	56 981	20 643		77 624

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 352 124 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 300		5 300
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	336 156	336 156	
Autres	8 409	8 409	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 259	2 259	
Total	352 124	346 824	5 300
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
			Montant

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 500 994 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	41 163			41 163
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 899	19 899		
Dettes fiscales et sociales	316 779	316 779		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	123 152	123 152		
Produits constatés d'avance				
Total	500 994	459 831		41 163
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	25 532			
(**) Dont envers les associés	119 433			

Charges à payer

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	8 128
Personnel - autres charges à payer	169 678
Charges sociales s/congés à payer	2 724
Etat - autres charges à payer	6 144
PROVISION CAP FORMATION PROFES	1 503
Total	188 177

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 259		
Total	2 259		

QUALISPHERE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 4 bis Chemin de Substansion

34170 CASTELNAU-LE-LEZ

753 406 180 RCS MONTPELLIER

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 5 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le cinq avril, à dix heures,

Jérémy CICERO associé unique de la société QUALISPHERE, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérant, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Etat des comptes-courants,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes. Il donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 56 631.25 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	56 631,25 €
- Une somme de	56 631,25 €

Affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique prend acte de ce que Monsieur Jeremy CICERO a perçu une rémunération nette d'un montant de 489 953.84€, au titre de son mandat de gérant, au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME DECISION

Après avoir pris connaissance de l'état des comptes courants (extrait GRAND LIVRE), l'associé approuve l'ensemble des mouvements (débit et crédit) et le solde de son compte courant :

- Monsieur Jeremy CICERO pour la somme de : 119 432.59 euros.

SIXIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique